

# Conseil Municipal, 13 octobre 2020

## Notre synthèse

Ce fut un conseil municipal chargé, qui a duré 4 heures...

### **Au menu :**

- des règlements
- le renouvellement des contrats d'entretien
- des projets de travaux et d'urbanisme
- d'autres sujets divers

Sauf quand c'est indiqué autrement, nous avons voté pour les délibérations proposées.

### **Le règlement intérieur du Conseil municipal**

Rien de particulier. Nous avons juste demandé à ce que les groupes minoritaires puissent avoir un peu plus de place dans le bulletin municipal lorsqu'ils désirent proposer des projets constructifs au débat public. Refusé.

Les autres règlements votés sont les règlements du Centre d'Animation Pierre Jacques et les règlements de location du caveau « la Source » et de la salle Omer Viennet. Rien de particulier à signaler.

### **Renouvellement des contrats d'entretien des locaux**

L'entretien des locaux communaux est externalisé, sauf en ce qui concerne les écoles maternelles, dont le nettoyage est encore assuré par du personnel municipal. Ces contrats vont être renouvelés pour 4 ans, pour un montant d'environ 160k€/an.

Nous avons voté **contre**.

Intervention (SL) :

*Je voudrais rappeler l'attachement des élus Fontaine Solidaire au service public et à l'emploi municipal. Puisqu'il y a ici délégation au privé, j'insiste sur l'importance d'être très vigilants sur tous les détails des cahiers des charges, par exemple sur les produits employés pour le ménage de lieux fréquentés par le public, a fortiori par les enfants.*

Nous évoquons aussi la flexibilité d'avoir les employés municipaux à disposition dans toutes circonstances. M. le Maire réutilise son argument récurrent : la baisse drastique des dotations de l'État l'a obligé à faire des choix. En particulier ne pas augmenter les impôts locaux. Delphine Didot évoque l'importance de l'aspect qualitatif du service, nous ne pouvons qu'approuver.

### **Projets de travaux et d'urbanisme**

Plusieurs dossiers ont été présentés : deux projets bien avancés qui feront l'objet d'une demande de partenariat avec le Conseil Général de Côte d'Or, et deux délibérations concernant des terrains, qui feront l'objet de travaux dans un avenir proche.

Pour les deux projets avancés :

#### *Aménagement du Parc des Basses-Combottes*

Nous nous sommes **abstenus** sur ce projet, car même si le projet est intéressant et qu'il y a effectivement matière à faire des aménagements dans ce parc, il aurait fallu une démarche beaucoup plus concertée pour faire les meilleurs choix.

Intervention (SL) :

*La rénovation du parc est un dossier important pour l'ensemble des habitants de Fontaine. C'est typiquement un projet qui aurait dû permettre une large concertation, pour aller vers une vraie démarche d'élaboration collective, avec par exemple une réunion publique présentant des propositions, la constitution d'un comité de pilotage associant habitants, professionnels, élus et services techniques, pour permettre de faire émerger les meilleures propositions, les plus largement satisfaisantes pour les habitants comme pour les objectifs définis par la municipalité.*

*Mais puisque tout est déjà arrêté et qu'il n'est pas question de concertation,, je ferai simplement quelques remarques :*

*- il est regrettable de poursuivre l'artificialisation des surfaces, en particulier dans la partie basse du parc. Il aurait été intéressant de réfléchir aux possibilités d'utiliser la place du bassin plutôt que de créer une nouvelle placette.*

*- la création d'un parc de biodiversité sur la zone nord du parc, point (e) du schéma directeur, nous semble être une priorité, à condition d'en faire une vraie zone de refuge en la concevant avec l'aide d'experts en préservation de la biodiversité et en s'inspirant d'expériences faites ailleurs.*

#### *Construction d'un accueil de loisirs sur le site du groupe scolaire des Saverneys*

Ce projet implique aussi le déplacement du Relais Petite Enfance (anciennement appelé Relais Assistance Maternelle) vers l'ancienne maison du gardien, à côté du CAPJ, ce qui le rapproche du multi-accueil Marcelle Marchant.

Intervention (SL) :

*Ce projet est très intéressant. Pour la démarche, je m'interroge simplement sur la place accordée aux divers acteurs directement concernés dans la conception finale du projet. Là encore, un comité de pilotage aurait été un instrument intéressant.*

M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, « ils » piloteront le projet... Delphine Didot fait une série de critiques, peu constructives de notre point de vue.

Pour les délibérations concernant des terrains :

#### *Bail emphytéotique à Orvitis, pour le 30 rue du Morvan*

La délibération proposée consiste à conclure un bail de 60 ans avec Orvitis sur cette parcelle appartenant à la municipalité, pour y construire 6 petits logements LLM. Le permis de construire a été déposé. Ce projet immobilier ne devrait pas tarder à sortir de terre.

La mairie ne touchera rien de ce projet (loyer symbolique de 1€), si ce n'est que ces 6 logements participeront à la réduction de la pénalité payée par la mairie pour son manque de logement sociaux (participation marginale, cette pénalité devant être réduite à zéro cette année ou la suivante).

Intervention (SL) :

*Comme précédemment, ce projet illustre le déficit de dialogue entre la municipalité et les habitants. Cela n'est pas de nature à générer la compréhension et l'acceptation par l'ensemble de la population. Ce terrain constitue une zone stratégique permettant à la municipalité une liberté d'initiative pour améliorer la vie des habitants localement, sur ce quartier très résidentiel. En cela, il aurait été nécessaire d'effectuer une démarche de concertation approfondie.*

*La proposition actuelle aurait pu être débattue, car elle présente effectivement quelques avantages (LLM supplémentaires, petites tailles des logements). Mais elle a aussi des inconvénients conséquents : poursuite de l'artificialisation des sols, perte d'un espace commun, pour aucun bénéfice direct. Je suis sûr que de nombreuses idées utiles et constructives auraient pu émerger d'un processus de concertation. Au besoin, un vote des habitants aurait pu permettre de trancher entre plusieurs options, après présentation des avantages et des inconvénients. C'est en tout cas comme ça que je conçois la gestion de l'espace public.*

Nous avons donc voté **contre** ce projet. Ce vote a généré de l'incompréhension étant donné qu'il s'agissait d'un projet de logement social. Au risque de répéter ce qui a été dit ci-dessus, il est donc nécessaire de nous en expliquer à nouveau :

Certes, il s'agit de construire 6 petits logements sociaux. Mais est-ce une raison pour ne pas regarder ce projet avec une perspective plus large ? Ce terrain est situé au sud-est de la commune, dans une zone résidentielle où il n'y a rien pour les habitants. Il y avait matière à réfléchir à ce qu'on pouvait faire collectivement de cette parcelle. Juste une idée : un petit bâtiment (le 1/3 des constructions prévues) aurait pu abriter au rez-de chaussée un espace atelier pour diverses activités interactives menées par des associations. A l'étage, on aurait pu avoir deux salles dédiées à des activités associatives ou à disposition des élus, pour des réunions de quartier par exemple. Ce lieu aurait pu être un investissement municipal pour développer le lien social dans ce quartier. Cette idée, qui n'a d'autre prétention que celle d'être une idée, montre simplement le potentiel de ce terrain, situation unique puisqu'appartenant déjà à la municipalité. Comme expliqué plus haut, à part ajouter 6 petits logements sociaux à l'offre de logement fontainoise, la commune dans son ensemble n'en tire aucun avantage. Bien entendu, il faut envisager l'augmentation du parc de logement sociaux sur la commune, de manière globale ! Il y a d'autres possibilités à explorer, d'autres compromis à faire éventuellement. Et puis ce projet aurait peut-être été finalement celui qui aurait été préféré, pourquoi pas ? Bref, notre vote se justifie par l'absence complète de concertation et de vision à la fois locale et globale autour de ce projet et par l'abandon de ce terrain pour les 60 prochaines années...

#### *Acquisition du terrain de Lucie-en-Carrois et protocole d'accord*

Il s'agit de valider l'acquisition par la mairie (via un portage fait par l'EPFL, Etablissement Public Foncier Local), du terrain dit « Lucie-en-Carrois », propriété de Grand Dijon Habitat, loué à la Chartreuse et à l'association Champmole, qui a vidé les lieux depuis mi-2019.

Intervention (SL) :

*C'est un dossier très complexe et la solution proposée est très intéressante. Je souhaite juste souligner l'importance de la communication sur le projet qui sera envisagé, du fait de l'emplacement et pour une bonne acceptation de l'évolution proposée.*

M. le Maire insiste sur le caractère protégé de la partie arborée de la parcelle.

#### **Autres délibérations diverses**

Adaptation du budget avec présentation d'un budget supplémentaire.

Création et postes et actualisation des groupes de fonction (personnels des multi-accueil).

Reformulation des indemnités des élus.

Procédure de reprise des sépultures en état d'abandon. Une question est posée par Sigrid Pavèse (Amis du Vieux Fontaine) car parmi celles-ci, trois anciens maires de Fontaine... Que fait-on ? Rien de spécial, a priori...

Convention cadre pour la « Carte Culture ».

Tarifs pour la location des salles municipales.

Rien de particulier à signaler sur ces sujets.

Une digression a été faite par Philippe Prévôt autour de la police municipale, ce qui a généré un petit débat avec M. le Maire, dans lequel nous ne sommes pas entrés. C'est une question qu'il faudra réfléchir et étayer si nous souhaitons nous positionner et faire des propositions.

### **Enfin les questions diverses orales posées en fin de conseil**

Par Fontaine Solidaire :

1/ Lors de travaux associés à l'implantation du nouvel immeuble au carrefour route de Daix/rue de la source, à côté de la mare, une tranchée a été réalisée route de Daix pour rénovation de canalisation. Nous avons constaté sur place que la tranchée pénétrait d'une quarantaine de centimètres dans la couche d'argile.

Sachant que la mare est alimentée par des eaux qui s'écoulent dans la couche perméable de surface, au-dessus de la couche imperméable argileuse, cette tranchée peut constituer un drain qui privera la mare d'une partie des eaux qui auraient dû la rejoindre.

Sachant que la mare est déjà à un niveau d'eau très bas, **nous souhaiterions savoir si une étude hydrologique de l'alimentation en eau de la mare a déjà été réalisée, et si une étude de l'impact hydraulique du drain créé a été réalisée antérieurement à sa réalisation.**

Nous sommes toutes et tous attachés à la mare de Fontaine, il serait très avisé de mieux connaître son hydrologie pour pouvoir faire attention à tout ce qui peut être fait autour...

*Réponse de M. le Maire*

C'est un chantier géré par la métropole et Suez. La conduite (eau) a été changée place par place a priori. Ce sont des terrains karsitiques, difficile de faire une étude hydrologique, mais il évoque le travail de Pierre Rat. Il explique aussi que pour éviter les problèmes, il a été convenu de ne pas faire de sous-sol à l'immeuble.

2/ Le 3 octobre 2020, nous avons constaté au Relais Assistance Maternelle une affiche (non datée) indiquant que le relais était fermé en attendant un nouveau recrutement.

**Est-ce que cette affichette est d'actualité ? Si tel est le cas, pourriez-vous nous expliquer la situation, ses causes, ainsi que les efforts faits pour y remédier ?**

Les assistantes maternelles apprécient énormément le bon fonctionnement de ce lieu, il est important de le pérenniser.

*Réponse de Mme Compains*

Ils sont très conscients du rôle joué par le Relais, et sont très attachés à son bon fonctionnement et au lien qu'il assure sur la commune au niveau petite enfance. Ils y sont très attentifs, d'où son futur déplacement pour le rapprocher du multi-accueil Marcelle Marchant.

Il est fermé depuis fin août, suite au départ de la dernière animatrice. Celle-ci était bien dans son travail, mais a trouvé un temps plein ailleurs. Le problème est donc lié au fait que c'est un mi-temps et qu'il est difficile de trouver quelqu'un d'intéressé. Ils explorent les possibilités de mutualiser avec d'autres relais sur la métropole.

(réflexion en aparté : il faudrait réfléchir à une solution permettant d'avoir un plein temps!)

Par Ros2020 :

1/ Le problème de robinetterie à la maternelle des Carrois.

*Réponse de M. le Maire (et de M. Pastor)*

Les analyses de l'eau faites par l'ARS sont disponibles sur son site. Il n'y a jamais eu de problème de qualité de l'eau à Fontaine et bien sûr, aucun risque ne serait pris quant à sa potabilité. Les robinets ont été condamnés suite à une coloration (liée à de la rouille) sans conséquence sur la

potabilité. Il y a actuellement un débat technique autour du matériel à utiliser pour le remplacement de la tuyauterie, suite à l'obtention de 3 devis. Tout devrait être réglé pour la rentrée début novembre.

2/ Problème aux Carrois avec certains encadrants de l'UFCV.

*Réponse de M. le Maire (et de M. Pastor)*

Le recrutement et le contrôle sont de la responsabilité de l'UFCV. La mairie demande à ce que tout problème fasse l'objet d'une remontée. Ce protocole n'a pas été respecté ici, avec un signalement en retard de 2 jours. La mairie a exigé que l'animateur impliqué n'intervienne plus sur Fontaine.

3/ Installation de caméras à la mare ?

*Réponse de M. Pastor*

Ça avance, il faut la mise en place d'un poteau satisfaisant aux contraintes et implémenter la connexion à la fibre.

(réflexion en aparté : nous apprenons ce dossier à cette occasion...)